

COMMANDEMENT, COMMUNICATION, CONDUITE ET RENSEIGNEMENT (C3R)

STRUCTURES DE COMMANDEMENT

La réalisation des structures d'accueil au profit des nations de l'Union européenne (UE) qui participeraient à une opération en coalition (150 postes pour le commandement de niveau stratégique, 500 postes et shelters pour le commandement de niveau opératif) permettra de pouvoir commander une opération multinationale.

Il s'agit aussi de réaliser des aides informatiques, prévues dans le programme Systèmes d'information et de commandement des armées (SICA), comme la présentation de situation, la fusion du renseignement, la gestion de la logistique et la planification opérationnelle.

Les systèmes pour les niveaux tactiques sont réalisés en cohérence avec les systèmes interarmées de niveau supérieur : Système d'information et de commandement des forces (SICF) et Système d'information régimentaire (SIR) pour la composante terrestre, Système d'information et de commandement du XXI^e siècle (SIC21) pour la composante maritime et Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA) pour la composante air.

SYRACUSE III

Ce programme vise à améliorer la capacité de communications spatiales des armées, par la réalisation de la troisième génération de satellites de télécommunications militaires, en deux exemplaires, et des stations sol correspondantes.

Les satellites représentent une avancée technologique majeure, tant dans le nombre et la gamme de canaux disponibles que dans leur capacité de résistance au brouillage. Les caractéristiques du système, notamment en matière d'interopérabilité, sont compatibles avec les normes de l'OTAN et satisfont aux besoins des nations alliées, qui pourraient prochainement se doter de la capacité de communication par satellite.

HELIOS II

Le premier exemplaire de ce satellite d'observation stratégique de seconde génération sera lancé en 2004 (*Helios IA* fut lancé en 1995, *Helios IB* en 1999). Sa capacité optique sera améliorée et il pourra capter des images de nuit grâce à un système infrarouge. Sa manœuvrabilité sera supérieure à celle de ses prédécesseurs. Le second satellite sera lancé en 2008. Le programme *Helios II* bénéficie maintenant de la participation de la Belgique à hauteur de 2,5 % et de l'Espagne à hauteur de 2,5 % du programme ; des négociations sont engagées afin d'accroître les participations européennes.



■ Le satellite Helios II
© MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

CAPACITÉ D'OBSERVATION SPATIALE RADAR

La France et l'Italie ont signé un accord de partage de capacités des systèmes *Helios II*, *Cosmo Skymed* et *Pléiades* (constellation de petits satellites radar et optiques à vocation duale). De même, la France et l'Allemagne ont signé, le 30 juillet 2002, un accord d'échange de capacités entre le système radar haute résolution d'observation spatiale *SAR-LUPE* et le système *Helios II*. La réalisation d'un segment sol permettra la conduite coordonnée de cet ensemble de satellites et l'exploitation en commun des images fournies. Ces accords préfigurent ce que pourrait être une politique européenne de l'espace militaire.

MOYEN INTERARMÉES NAVAL DE RENSEIGNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE (MINREM)

Le Bougainville, actuel navire d'écoute, sera remplacé en 2006 par un bâtiment équipé de moyens d'écoute électromagnétique répondant aux futures menaces et intégrant l'évolution des technologies. Ces moyens compléteront la capacité globale de renseignement dont disposent les armées.

NACELLE DE RECONNAISSANCE

Vingt-trois nacelles de reconnaissance aéroportées de nouvelle génération seront acquises, à raison de 15 pour l'armée de l'air et 8 pour la marine. Elles permettront de mener à bien des missions de reconnaissance d'objectifs militaires, en transmettant les informations en temps quasi réel et en cours de vol. La technologie numérique mise en œuvre dans ces équipements leur confère des performances nettement améliorées par rapport aux moyens de la génération précédente, notamment le recueil du renseignement à grande distance de jour comme de nuit.

Grâce à la maniabilité et la vitesse de déplacement des avions de combat qui emporteront ces nacelles, le commandement disposera aux différents niveaux hiérarchiques d'une capacité d'information très réactive et performante, dont les crises récentes ont montré la

nécessité.

DRONES MOYENNE ALTITUDE LONGUE ENDURANCE



■ Drone en évaluation dans l'armée de l'air
©MARCES/ECPAD

(MALE) ET MULTI-CAPTEURS MULTI-MISSIONS (MCMM)

Les drones combinent à la fois permanence d'action sur zone, réduction des risques en pertes humaines et possibilité d'action à distance de sécurité. Ils prendront une part croissante dans les missions de surveillance, de reconnaissance, de relais radio et d'illumination laser. Les drones Moyenne altitude longue endurance sont capables d'une permanence en vol d'une vingtaine d'heures ; les drones tactiques MCMM sont adaptés aux missions plus courtes et dans la profondeur du théâtre d'opérations.

Ces deux types de drones compléteront et renforceront considérablement les capacités déjà acquises par les armées depuis une dizaine d'années.

En parallèle, une démarche est entreprise sous l'égide de l'UE (démarche ECAP, *European Capability Action Plan*).

PROJECTION - MOBILITÉ

Fiche n° 05

AVION DE TRANSPORT MILITAIRE A400M

Le programme d'avion de transport militaire A400M, réalisé en coopération avec sept autres pays (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Espagne, Portugal, Turquie et Royaume-Uni), garantira une très forte interopérabilité entre les flottes de ces différents pays et constitue une première étape vers une capacité européenne de transport aérien militaire. À partir de 2008, cet avion relèvera, en France, les C-160 Transall de première et deuxième générations, et confèrera une réelle capacité de transport stratégique. Ce quadri-turbopropulseur pourra acheminer ou parachuter, à plusieurs milliers de kilomètres, la quasi-totalité des moyens militaires en service. Il pourra utiliser des terrains sommairement aménagés. La France a prévu l'acquisition de 50 A400M.



■ ATF/A400M (vue d'artiste)
© Airbus Industries

TRANSPORT À TRÈS LONG RAYON D'ACTION MULTIRÔLE (TLRM)

Pour maintenir la capacité de transport à très long rayon d'action, les deux DC-8 actuels seront remplacés par deux avions de la gamme commerciale acquis sur le marché civil de l'occasion.

Le choix de ces appareils sera réalisé en cohérence avec le concept d'avions multirôles, capables de missions de transport et de ravitaillement en vol, après modifications. La transformation en avions ravitailleurs en vol sera effectuée au cours de la loi de programmation suivante.

BÂTIMENT DE PROJECTION ET DE COMMANDEMENT (BPC)

La France dispose actuellement de deux bâtiments de transport de chalands de débarquement (TCD) de type *Ouragan* de 8 000 tonnes et de deux TCD de type *Foudre* de 12 000 tonnes.

Les TCD de type *Ouragan* seront remplacés en 2005 et 2006 par deux BPC pouvant emporter un plus grand nombre d'hélicoptères. Leur polyvalence permettra de couvrir un large spectre de missions comprenant le soutien santé, l'accueil d'un poste de commandement de niveau opératif embarqué, mais aussi l'exécution d'une opération aéromobile à partir de la mer ou le transport par voie maritime.



■ NH90 Naval
DR

HÉLICOPTÈRE NH 90

Le programme *NH 90*, mené en coopération entre l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal, vise à assurer le renouvellement des flottes d'hélicoptères de transport tactique et de missions navales. L'engagement des États porte sur 366 exemplaires. Une première commande ferme a déjà été notifiée aux industriels, comprenant 27 exemplaires pour la France.

L'hélicoptère *NH 90* est disponible en deux versions. La version navale (*NFH*) assurera, à terme, le remplacement des *Lynx* et *Super-Frelon* de la Marine. La version terrestre (*TTH*) est destinée au transport tactique.

Les premiers hélicoptères *NFH* seront livrés à la marine en 2005. Les premières livraisons de *TTH* pour l'armée de terre interviendront en 2011 ; la commande de 34 exemplaires interviendra au cours de la période 2003-2008.

RÉNOVATION DES HÉLICOPTÈRES *PUMA* ET *COUGAR*

Pour permettre d'attendre l'arrivée du *NH 90 TTH*, la rénovation profonde de 24 *Cougar* et de 45 *Puma* de l'armée de terre les hissera au standard des hélicoptères militaires modernes, en particulier en matière de protection et d'interopérabilité.

FRAPPE DANS LA PROFONDEUR

Fiche n° 06

DEUXIÈME PORTE-AVIONS (PA2)

Le deuxième porte-avions (PA2) permettra :

- d'assurer la continuité de la capacité d'action aérienne à grande distance pendant les périodes d'entretien programmé du porte-avions *Charles-De-Gaulle* ou en cas d'indisponibilité ;
- de procéder à des relèves entre porte-avions pendant des missions de longue durée tout en maintenant en condition opérationnelle le groupe aérien embarqué ;
- de contribuer, à terme, à répondre au besoin identifié pour l'Europe d'une permanence de deux porte-avions.

La permanence à la mer du groupe aéronaval sera garantie avec la livraison du deuxième porte-avions, avant 2015. La concomitance du programme PA2 avec le programme britannique d'acquisition de deux porte-avions de 50 000 tonnes permet d'envisager une coopération avec le Royaume-Uni, mais des options nationales sont également possibles.

Les trois options étudiées au stade actuel sont :

- la coopération avec les Britanniques qui permettrait, avec une synergie des études, de bénéficier de gains financiers liés à l'effet de série et de convergences organiques et opérationnelles ; l'élément dimensionnant majeur est cependant la capacité d'accueillir le groupe aérien français et donc d'utiliser des avions catapultés ;
- le développement, en national, d'un porte-avions à propulsion classique ;
- la construction d'un porte-avions identique au *Charles-De-Gaulle*, en adaptant et modernisant certains équipements.



■ Hawkeye
©MARINE NATIONALE

AVION DE COMBAT RAFALE

Le programme *Rafale* est destiné au renouvellement de l'ensemble des parcs d'avions de combat de l'armée de l'air et de la marine.

Le concept retenu d'un avion polyvalent, capable de missions de défense aérienne, d'assaut conventionnel, de reconnaissance et de dissuasion, permettra au commandement une gestion plus efficace des moyens et une adaptation souple du dispositif aérien en fonction de la phase de la manœuvre. Cette polyvalence sera mise en œuvre dès le standard F2 (amélioration des capacités air-air du standard F1 et intégration de capacités air-sol), dont la mise en service est prévue en 2006 pour le premier escadron de l'armée de l'air et pour la deuxième flottille de la marine. À partir de 2008, le standard F3 intégrera les capacités anti-navire, de reconnaissance nouvelle génération et de dissuasion.

Le programme prévoit 234 appareils pour l'armée de l'air et 60 pour la marine ; 125 commandes et 76 livraisons sont prévues sur la période.

ARMEMENT AIR-SOL MODULAIRE (AASM)

L'armement air-sol modulaire permettra de traiter les objectifs dans la profondeur du dispositif adverse ainsi que les objectifs du champ de bataille. Tiré de jour comme de nuit, et à distance de sécurité des défenses aériennes protégeant les cibles, il confèrera à son porteur une capacité multicibles air-sol. Il sera mis en œuvre à partir du *Mirage 2000D* et des versions air et marine du *Rafale*.

L'AASM sera opérationnel à partir de 2005 avec une précision décimétrique « tout temps » et à partir de 2007 avec une précision métrique « temps clair ». Une version métrique « tout temps » (AASM/TT) sera lancée en fin de période.

NACELLE DAMOCLES

La nacelle aéroportée *Damocles* permettra la reconnaissance, l'identification et l'illumination laser de cibles, de jour comme de nuit. Elle est appelée à remplacer les équipements existants dans l'armée de l'air et dans la marine, avec des performances en cohérence avec celles des armements de même génération. Il contribuera à la réduction de la vulnérabilité du porteur et des risques de dommages collatéraux.

SYSTÈME DE CROISIÈRE À LONGUE PORTÉE D'EMPLOI GÉNÉRAL (SCALP-EG)



■ SCALP-EG (vue d'artiste)
©MBDA

Missile de croisière dérivé de l'*Apache* anti-piste, le *SCALP-EG* a pour mission la neutralisation d'infrastructures dans la profondeur. Il est tiré à une très grande distance de l'objectif, de jour comme de nuit, pour que l'avion reste hors de portée des défenses adverses et effectue une navigation autonome à très basse altitude en suivi de terrain. Il est équipé d'un nouveau système de guidage terminal autonome qui lui assure une précision élevée. Ce système équipera le *Mirage 2000D* à partir de 2003, puis les *Rafale* air et marine à partir de 2006. Le programme prévoit la livraison de 500 missiles entre 2003 et 2007.

MISSILE DE CROISIÈRE NAVAL

Le besoin de diversification des plateformes de tir, pour assurer une capacité multi-théâtres, a conduit au développement d'un missile de croisière naval.

Comme le *SCALP-EG*, ce missile devrait disposer d'une portée de quelques centaines de kilomètres, d'une précision de navigation élevée et d'un système de guidage terminal autonome.

Il devrait être mis en service dès 2011 sur les frégates multi-missions et à partir de 2015 sur les sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération.

HÉLICOPTÈRE *COUGAR MK2* « OPÉRATIONS SPÉCIALES »



■ Cougar « *Combat SAR* » AS 532 MK2 nouvelle génération
©EUROCOPTER/JEROME DEULIN

Les enseignements tirés des événements du 11 septembre 2001 ont souligné la nécessité de disposer de moyens aéromobiles spécifiques pour les actions spéciales.

L'hélicoptère de manœuvre de nouvelle génération *Cougar Mk2 EC-725*, plus performant que le *Cougar Mk1*, sera doté de moyens de communications et de transmissions de données interopérables, de dispositifs d'autoprotection modernes et d'une caméra thermique.

Les premiers exemplaires seront livrés début 2005.

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROTERRESTRE

CHAR LECLERC

Le *Leclerc* est un char de combat permettant de conjuguer les trois facteurs indispensables à la maîtrise du milieu terrestre : la protection de l'équipage contre les menaces majeures, notamment nucléaires, bactériologiques et chimiques (NBC), la grande mobilité tactique et la capacité de tir en roulant à grande cadence.

La livraison, entre 2003 et 2005, des 117 derniers chars *Leclerc* complètera l'équipement des 8 groupements à 40 chars en ligne et des centres d'instruction et d'entraînement correspondants.



■ VBCI (vue d'artiste)
©Renault

VÉHICULE BLINDÉ DE COMBAT D'INFANTERIE (VBCI)

Les VBCI seront disponibles en deux versions. La version de combat d'infanterie (VBCI/VCI) est destinée à assurer le transport, la protection et le soutien des groupes de combat d'infanterie. La version poste de commandement (VBCI/VPC), équipée du système d'information régimentaire (SIR), sera en dotation dans les unités d'infanterie et de chars *Leclerc*.

Le contrat de développement, d'industrialisation et de production de 700 véhicules (550 VCI et 150 VPC) a été notifié fin 2000. Les premières livraisons sont prévues à partir de 2006.

HÉLICOPTÈRE DE COMBAT ET D'APPUI PROTECTION TIGRE

Programme franco-allemand, l'hélicoptère de combat et d'appui protection *Tigre*, de la classe 6 tonnes, constituera un système d'armes complet mettant en œuvre un armement diversifié. Les capacités de cet appareil lui permettront de réaliser des opérations dans la profondeur. Il sera doté de tous les moyens de communication nécessaires à son intégration dans l'espace numérisé des opérations.

FANTASSIN À ÉQUIPEMENTS ET LIAISONS INTÉGRÉES (FÉLIN)

Ce programme vise à équiper le fantassin du futur en optimisant et en intégrant les fonctions de protection, d'armement et de communications. Véritable système de haute technologie, le fantassin du futur sera capable d'agir dans tout type d'environnement, aussi bien lors d'opérations de maintien de la paix que de gestion de crise, et de

combattre dans des conflits de haute intensité. Son équipement sera conçu pour être opérationnel face aux menaces chimiques et biologiques.



■ Aperçu d'un combattant équipé du système Félin (deuxième version)
©D.VIOLA/DICOD

VÉHICULE ARTICULÉ CHENILLÉ (VAC)

La spécialisation de l'infanterie légère se confirmera avec une nouvelle commande de 157 Véhicules articulés-chenillés (VAC). Disposant d'une haute mobilité tactique, destinés à assurer le transport de troupes avec un bon niveau de protection, ces véhicules permettront au système de forces d'accroître son aptitude à s'engager dans des terrains et des conditions climatiques difficiles conformément aux enseignements tirés des crises dans les Balkans et de l'engagement en Afghanistan.

157 véhicules seront commandés durant la période, les premiers exemplaires étant livrés à partir de 2005.

SYSTÈME D'ARTILLERIE ATLAS CANON

Le programme *ATLAS canon* est un système d'automatisation de la gestion des tirs d'artillerie, permettant le traitement de l'information et des communications des régiments d'artillerie avec les moyens d'acquisition d'objectifs, de commandement, de support logistique et de tir. Le système permettra d'assurer la continuité du fonctionnement au cours du déplacement, la redondance entre



■ VAC (CNAM/BRIANCON)
©ECPAD/J.MARCÉS

stations et le dédoublement des postes de commandement. Interopérable avec les autres systèmes de commandement de l'armée de terre, il sera particulièrement adapté à tous les modes d'emploi de l'artillerie sur les théâtres d'opérations.

VÉHICULE BLINDÉ LÉGER (VBL)

L'expérience des engagements récents en opérations extérieures a confirmé la nécessité de disposer d'un nombre accru de véhicules très mobiles et suffisamment protégés. Le VBL répond au besoin des unités d'éclairage et de reconnaissance de l'armée de terre (escadrons d'éclairage, régiments blindés à roues, sections d'éclairage et de reconnaissance des régiments d'infanterie, pelotons d'aide à l'engagement des régiments de chars). Entre 2003 et 2008, 500 VBL supplémentaires seront livrés à l'armée de terre.

RÉNOVATION DES BLINDÉS AMX 10 RC (ROUES - CANON)

L'AMX 10 RC est un engin blindé à roues de la classe 17 tonnes, équipé d'un canon de 105 mm. Le programme de rénovation a pour but de maintenir cet engin blindé en service opérationnel jusqu'à l'arrivée, entre 2015 et 2020, de l'Engin blindé roues-canon (EBRC). La rénovation recouvre notamment des opérations sur le châssis et sur la tourelle (intégration d'un système d'information et prédisposition pour un système d'identification au combat).

180 AMX 10 RC rénovés seront livrés entre 2003 et 2005.

ROQUETTE DE NOUVELLE GÉNÉRATION DU LANCE ROQUETTES MULTIPLE (LRM NG)

Le programme Roquette LRM NG, mené en coopération avec les partenaires européens (Allemagne, Italie, Royaume-Uni) et américains, améliore la portée, réduit les effets collatéraux et diminue la contrainte logistique par son efficacité accrue.

RADAR COBRA

Le radar de contreatterie Cobra a pour mission de localiser les batteries adverses composées de canons, mortiers ou lance-roquettes multiples. Ce moyen d'acquisition préférentiel des cibles pour les régiments de lance-roquettes multiples, peut également restituer les coordonnées du point d'impact des trajectoires adverses et aider au réglage des tirs de l'artillerie amie. Le programme Cobra est mené en coopération avec l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Les 10 systèmes commandés par la France seront livrés en début de période 2003-2008.

OBUS À EFFET DIRIGÉ (ACED)

Développé dans le cadre d'une coopération franco-suédoise, l'obus de 155 mm à effet dirigé est conçu pour l'attaque et la neutralisation, par leur toit, des chars, des blindés légers ou des automoteurs d'artillerie, à l'arrêt ou en mouvement. L'obus antichar à effet dirigé pourra être utilisé de jour comme de nuit ou par visibilité réduite, sur tous les terrains, sans limitations de conditions météorologiques et dans 90 % des situations de combat. Il pourra être tiré par tous les régiments d'artillerie canon de l'armée de terre.

3 315 obus à effet dirigé seront livrés sur la période.

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROMARITIME

Fiche n° 08

FRÉGATE *HORIZON*



■ Frégate Horizon (vue d'artiste)
©O.GUERRIN/DGA.COM

Ce programme franco-italien est destiné à mettre en service 4 frégates anti-aériennes (FAA). Les deux premiers exemplaires achetés par la France seront livrés respectivement fin 2006 et courant 2008. La troisième frégate sera commandée en 2007. Leur mission principale est la protection antiaérienne d'un groupe aéronaval constitué autour d'un porte-avions ou d'un groupe amphibie. Chaque frégate disposera d'un radar à hautes performances et de 48 missiles *Aster* du système de défense anti-aérienne *PAAMS* (Principal Anti-Air Missile System), ainsi que d'un système élaboré de guerre électronique. Bâtiment de 6 700 tonnes, sa propulsion lui donnera une vitesse de pointe de 29 nœuds.

Elle embarquera un hélicoptère. Ces caractéristiques en font un navire autonome pouvant en outre assurer l'évacuation de ressortissants ou participer à des missions de service public.

FRÉGATE MULTI-MISSIONS (FMM)

Polyvalents, embarquant un hélicoptère et armés notamment de missiles de croisière, ces bâtiments auront une capacité soit anti-sous-marin (*F-ASM*), soit d'action vers la terre (*F-AVT*). Ces frégates seront en outre aptes aux missions de surveillance, de protection et de lutte anti-navire.

8 frégates multi-missions seront commandées au cours de la période couverte par cette loi. La première des 17 prévues entrera en service dans la marine en 2008.

SOUS-MARIN NUCLÉAIRE D'ATTAQUE (SNA) DE TYPE *BARRACUDA*

Les SNA participent à la protection du groupe aéronaval. Le programme *Barracuda* prévoit la construction de six unités qui remplaceront les SNA actuellement en service. Il profitera des retombées du programme le *Triomphant* et fera résolument appel aux capacités informatiques civiles. Il sera armé de torpilles, de missiles

anti-navire et du missile de croisière naval.

Les deux premiers exemplaires seront commandés au cours de la période. Le premier navire entrera en service en 2012.



■ SNA de type Barracuda
©DGN

MAÎTRISE DU MILIEU AÉROSPATIAL

SYSTÈME DE DÉTECTION ET DE CONTRÔLE AÉROPORTÉ (SDCA)

Le SDCA est la version française du système AWACS (Airborne Warning And Control System) dont quatre appareils sont en service depuis 1992. Maillon essentiel de la conduite des opérations aériennes, ce système facilement déployable, et interopérable avec les équipements de l'Otan, est utilisé dans un cadre national ou interallié. Il dispose d'un radar, d'équipements de commandement, de contrôle aérien, de protection électronique et de moyens de transmission performants.

Les investissements prévus permettront à ce système de conserver son rôle essentiel dans les opérations.

MISSILE D'INTERCEPTION DE COMBAT AÉRIEN (MICA)

Le MICA remplacera toute la gamme des missiles air-air en service.

Il équipe d'ores et déjà les *Mirage 2000-5* et les *Rafale*.

Décliné en deux versions – *MICA EM* à autodirecteur électromagnétique actif et *MICA IR* à autodirecteur infrarouge passif –, il confère au système d'armes de l'avion des capacités « tire et oublie » et multicibles.

La portée maximale de 60 km, alliée à une très forte agilité pour le combat et une grande résistance aux contre-mesures adverses, augmente notablement la puissance de feu et la capacité de survie des avions qu'il équipe.

Sur la période de programmation, 1 135 exemplaires seront commandés et 850 seront livrés.

MISSILE D'INTERCEPTION À DOMAINE ÉLARGI (MIDE / METEOR)

Le *MIDE / METEOR* est un missile air-air longue portée, complémentaire du *MICA*, destiné à la destruction à grande distance de toute cible aérienne grâce à son autodirecteur électromagnétique actif. Il donnera au système d'armes *Rafale* des capacités de suprématie aérienne. Sa propulsion assurée par un statoréacteur lui confèrera des portées nettement supérieures à 60 km.

Le Royaume-Uni, la France, la Suède, l'Italie et l'Espagne ont conclu un premier engagement auquel l'Allemagne pourrait s'associer. Ce missile sera conçu pour équiper l'*Eurofighter*, le *Rafale* et le *Gripen*.

Sa mise en service opérationnel en France est prévue à compter de 2012.

SYSTÈME SOL-AIR DE MOYENNE PORTÉE / TERRE (SAMP/T)

La défense sol-air de moyenne portée sera améliorée avec l'arrivée des premiers systèmes SAMP/T pendant la période 2003-2008. Ce programme a pour objectif de pouvoir contrer une menace omnidirectionnelle à base d'avions ou de missiles. Réalisé en coopération franco-italienne, il comprend essentiellement un radar de poursuite *Arabel* associé à un missile *Aster*.



■ Rafale tirant un missile Météor (vue d'artiste)
©MAIRA BDA

Au cours de la période, 10 systèmes et 505 munitions seront commandés ; 4 systèmes et 110 munitions seront livrés.

ANTI-MISSILES DE THÉÂTRE

La France a prévu de disposer, à l'horizon 2010, d'une première capacité de protection des sites d'une force déployée sur un théâtre d'opération extérieure contre les missiles balistiques rustiques de moyenne portée, dont la prolifération est identifiée comme une menace.

La loi de programmation permettra, d'une part une évolution des missiles *SAMP/T* pour leur donner la capacité d'interception et de destruction des missiles assillants et, d'autre part, la conduite du développement de moyens cohérents d'alerte, de détection, de poursuite et de commandement dont les acquisitions se poursuivront au-delà de 2008. Des coopérations sont recherchées dans le cadre de ces développements.

RADAR GIRAFFE

L'évolution des menaces et, en particulier, le risque terroriste concrétisé par les attentats du 11 septembre 2001, nécessitent le renforcement de la détection des vecteurs aériens. Il est donc prévu d'acquérir une capacité de détection et de contrôle à toutes altitudes, locale mais autonome, facilement déployable, en vue de créer une zone de protection autour de sites ou de zones restreintes soumises à risques.

Le système *Giraffe* sera constitué d'un radar aux capacités de détection à moyenne portée, ainsi que de moyens de défense sol-air. Il contribuera à la création des bulles de protection vis-à-vis de menaces aussi bien sur le territoire national qu'en opérations.

L'acquisition de deux radars pendant cette période est inscrite dans la loi.

PRÉPARATION ET MAINTIEN DE LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE

MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS (MCO)

La restauration de la disponibilité des matériels et le respect des objectifs d'entraînement constituent deux axes prioritaires de la loi de programmation militaire.

La disponibilité est actuellement réduite du fait de l'usure des matériels, de la consommation accélérée des rechanges lors des nombreuses opérations extérieures, du vieillissement progressif de parcs insuffisamment renouvelés et de la réduction des crédits d'entretien des matériels. La restauration de la disponibilité s'appuiera principalement sur les gains attendus des nouvelles structures interarmées de maintenance, telles que la Structure interarmées de maintien en condition opérationnelle des matériels aériens de la Défense (SIMMAD) ou le Service du soutien de la flotte (SSF), et sur une annuité moyenne d'entretien programmé des matériels portée à près de 2,4 Md€₂₀₀₃, soit une augmentation d'environ 8 % par rapport à 2001, année plancher de la loi de programmation précédente.

PROTECTION BIOLOGIQUE DES FORCES

Les actions de développement et d'équipement des forces prévues sur la période de programmation traduisent la prise en compte effective des risques graves liées à la prolifération des armes biologiques. Renforcées à l'issue des événements du 11 septembre 2001, elles permettront de disposer d'une capacité de détection et d'alerte d'agression biologique au profit d'installations fixes projetées, d'une capacité en contre-mesures médicales, de moyens d'appréciation de la prolifération et de l'environnement biologique, d'outils de gestion de crise adaptés à ce contexte particulier. Ces capacités acquises jusqu'en 2008 seront ultérieurement renforcées par des moyens de détection à distance et par l'augmentation du nombre des agents biologiques pris en compte par les contre-mesures médicales.

SOUTIEN SANTÉ DES FORCES

La qualité du soutien santé est un élément déterminant de la réussite des opérations et de la protection du personnel. La valorisation de la filière médicale, tant par la création d'emplois que par des mesures en faveur du personnel, permettra d'améliorer les conditions d'exercice de la médecine, aussi bien opérationnelle qu'hospitalière.

La médicalisation de l'avant, qui consiste à porter au plus près des combattants le maximum de moyens mobiles, performants et adaptés, sera nettement améliorée par l'achèvement de la politique de "shelterisation" à la fin de la programmation.

Par leurs compétences et leur spécialisation, les hôpitaux du service de santé garantissent la continuité des soins et constituent le complément indispensable de la médicalisation de l'avant. L'accréditation "santé publique" des hôpitaux d'instruction des armées sera poursuivie, tandis que le nouvel hôpital Saint-Anne de Toulon sera achevé en 2007, avec un mode de gestion rénové.

MODERNISATION DE LA GESTION

Fiche n° 11

Au cours des années passées, le ministère de la Défense a fortement modernisé ses méthodes de gestion, mais des efforts sont constamment à faire dans ce domaine. Pour la période 2003-2008, quatre aspects méritent un éclairage particulier.

DES SYNERGIES À DÉVELOPPER

Les forces armées se caractérisent par des spécificités liées à leur milieu d'emploi, terrestre, maritime et aérien. Mais il y existe de nombreuses fonctions communes ou des domaines au caractère transverse de plus en plus affirmé : commandement, soutien, formation du personnel.

Pour renforcer les synergies, le ministère a engagé depuis plusieurs années de nombreuses actions de mutualisation et des réformes d'organisation. Outre les structures de maintenance, des mises en commun significatives sont intervenues en matière de soutien social, de formation, de transport et de dépannage routiers, de prestations alimentaires.

Prochainement, un établissement public interarmées commencera à regrouper les activités d'achats des commissariats dans le domaine des vivres.

Le développement des synergies entre les armées sera accentué au cours des prochaines années.

RECENTRER SUR LES MÉTIERS DU MINISTÈRE

Le juste calcul du format des armées après la professionnalisation impose un recentrage du personnel et des moyens sur les métiers du ministère.

Actuellement, les dépenses annuelles d'externalisation avoisinent les 600 M€ et concernent surtout l'entretien et le gardiennage des infrastructures, la propreté, la maintenance informatique, la restauration et l'hébergement.

Afin d'optimiser l'emploi des personnels militaires et civils de la Défense, cette externalisation sera poursuivie chaque fois que le concours de partenaires extérieurs à l'administration lui permettra de bénéficier de compétences spécifiques qui ne correspondent pas au cœur des métiers de la défense.

LA DÉFENSE EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Dans le cadre des actions interministérielles de réforme de l'État, les travaux du ministère de la Défense sont pilotés par le comité pour la réforme et l'innovation administrative, mis en place en 1998.

Durant la période, le contrôle de gestion sera généralisé et la démarche qualité dans la conduite et la réalisation des programmes d'armement sera poursuivie.

La modernisation de la gestion financière du ministère s'effectuera dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et de la mise en place du système Accord de la comptabilité publique.

Un système de dématérialisation des procédures d'achats sera mis en place avec la création d'un portail d'achats sur Internet, faisant du ministère de la Défense le premier ministère à conduire des procédures de marché public sur Internet, dans le but de simplifier et d'améliorer les relations avec les fournisseurs, et d'optimiser les structures d'achat.

EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES PROCÉDURES D'INVESTISSEMENT

Le ministère de la Défense, en liaison avec le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et les industriels, procèdera à des expériences en matière d'acquisition patrimoniale, dans les domaines relatifs aux programmes d'armement, aux opérations immobilières et à l'achat de prestations ou de capacités. Ces expériences tiendront compte des innovations mises en œuvre à l'étranger et des travaux du conseil économique de défense.